

Réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2019.

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Poissant Pierre, Maire.

Etaient présents : MM Poissant, Braquehais, Duval, Houllebrèque, Delair, Eyango Ekambi.

Mmes Lefebvre, Boullen,

Absents excusés : MM. Drieu. Baptistat (donne procuration à M. Poissant)
Mme Talec.

Absents : MM. Dubos. Mme Brisset.

Secrétaire de séance : M. Braquehais

-
- Avant le début de la séance une minute de silence est observée à la mémoire du Président Jacques Chirac.
 - Le compte rendu de la dernière réunion est remis aux membres présents le jour de la réunion.

Présentation de Madame Blandine GIARD – nouvelle secrétaire qui remplace Mme DEY

- Organisation de l'action sociale en faveur des agents, convention ADAS (27092019/01)

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose au conseil municipal que depuis la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, les dépenses afférentes à l'action sociale sont obligatoires.

Le Maire explique que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leur familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Le Maire indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour assurer la mise en œuvre

de l'action sociale et qu'elle peut en confier la gestion, à titre exclusif, à une association locale régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le Maire donne lecture des différentes propositions en matière d'action sociale et présente la convention d'adhésion à l'A.D.A.S. ainsi que le règlement d'attribution des prestations. L'A.D.A.S. propose de mettre en œuvre des prestations pour le compte de la collectivité et au bénéfice de ses agents, en répondant aux exigences de la réglementation en matière d'action sociale, par une convention d'adhésion d'une durée de 4 ans.

Après avoir étudié, la proposition qui lui est soumise, l'assemblée délibérante choisit de confier l'action sociale en faveur des agents de la collectivité, à l'A.D.A.S.

La cotisation de l'année **2020** pour les collectivités ou établissements est fixée à 0.70 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires bruts des agents adhérents à l'A.D.A.S.76 portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2020, avec un minimum de 100,00 € par agent et par an.

En conséquence, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion de l'A.D.A.S.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6458 du budget primitif 2020.

De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de l'A.D.A.S.

Décision modificative (27092019/02)

Trottoirs le long de la départementale 80.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la décision modificative suivante :

Compte 2128-068 : + 18 876 €

Compte 21713-068 : - 18 876 €

Convention locaux de stockage comité des fêtes (27092019/03)

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention de mise à disposition gratuite de deux locaux de stockage pour le comité des fêtes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention de mise à disposition gratuite de deux locaux de stockage pour le comité des fêtes

Révision statutaire 2020 du SDE76 (27092019/04)

VU :

- La délibération 2019/06/21-04 du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :
 - o de sécuriser ses compétences actuelles,
 - o de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
 - o de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.
 - Monsieur le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.
 - Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - o la transition énergétique,
 - o l'équipement énergétique de son territoire,
 - o la participation aux Plans Climat Air Énergie (PCAET),
 - o le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - o la production d'énergie d'origine renouvelable,
 - o les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
 - o la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
 - o la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.
 - Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.
- Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ADOPTE les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76 ci-annexés.

Information sur les travaux en cours

- Présentation par Monsieur Duval de différents devis électriques concernant l'éclairage des extérieurs de la salle polyvalente côté espace clôturé.
- Achat de 20 chaises pour la salle polyvalente
- Travaux pylône orange : le branchement électrique est programmé en octobre.
- Renforcement électrique rue du petit Anxtot : les travaux sont prévus le 05 novembre 2019.
- Il est demandé qu'un courrier en recommandé soit envoyé à ENEDIS concernant la sécurité route du Petit Anxtot.
- Pose de panneaux de signalisation.
- Changement d'un robinet à la salle par l'employé communal.
- Devis électriques demandés pour améliorer le chauffage dans la mairie et au secrétariat du SIVOS.
- Eclairage dans le grenier et dans le bâtiment en face de la mairie.

Tarif Ludisports (27092019/05)

Monsieur Braquehais informe le conseil municipal, concernant la tarification du Ludisports à l'année soit 22 euros 50 par enfant, jusqu'à aujourd'hui la commune réglait 15 € et les parents 7,50 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le règlement de la totalité des 22 euros 50 par enfant par la commune.

Indemnité de conseil au comptable (27092019/06)

Montant pour 240 jours : 191.66 Euros

Accord du conseil.

Pour 7 voix.

Contre : M.Delair

Abstention : Mme Lefebvre

SCOT et PLU I

L'information est donnée sous forme d'une coupure de presse. Les habitants peuvent venir en mairie noter leurs observations.

Subventions : courrier à faire aux associations

Il sera demandé aux associations de fournir un bilan financier. Les demandes seront étudiées lors de la prochaine séance.

Questions diverses :

Renouvellement de 4 lanternes sur supports aériens en leds (27092019/07)

4 points lumineux sont à changer. Le devis du syndicat électrique est présenté. Coût total: 5 402,16 euros TTC. Le syndicat participera pour 3 457,84 euros. Participation de la commune : 1 944,27 euros TTC. Accord du conseil à l'unanimité.

Sensibilisation à l'isolation thermique des habitations et des bâtiments.

Une équipe de l'agglomération animera une balade thermique dans la commune le **21 octobre 2019**.

Chorale : projet à l'église pour 345 euros en décembre. (chorale de M.Lecacheur). Les scolaires ne participant pas au projet, le conseil ne donne pas son aval à ce projet.

Terrain Gibeaux : L'esquisse d'un nouveau projet datant du 9 août 2019 est présentée.

En attente du projet définitif.

Divers

Infos données par Mme. Lefebvre, Présidente du comité des fêtes :

Téléthon : première réunion lundi 30 septembre prochain 20 h 30 à la salle polyvalente. Repas organisé par le comité des fêtes le 9 novembre.

24 novembre : marché de Noël à la salle polyvalente.

14 décembre : Noël des enfants avec un spectacle organisé par le comité des fêtes. (magie) sur inscription.

Samedi 20 juin 2020 : **fête de la musique.**

Divers concernant la municipalité

Fête du sapin :

Elle est maintenue par la municipalité et se déroulera après le spectacle du 14 décembre

Ecole. Vérifier les stores dans la nouvelle classe et la fixation du vidéo projecteur.

Passage à niveau rue de la Grande Ferme.

Suite au contrôle effectué par la SNCF, les services de l'Etat et l'agglomération il faudra demander aux riverains (familles BOULLEN et FRIBOULET) d'élaguer afin d'améliorer la visibilité.

Fin de la réunion